



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 68702

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des cliniques françaises. Ces établissements médicalement performants et reconnus comme tels, sont aujourd'hui dans des situations économiques difficiles. L'activité des cliniques s'accompagne de la plus grande transparence financière et il a été établi par les pouvoirs publics que le secteur privé est 35 % moins cher que le secteur public. Les modalités d'application de la réduction du temps de travail ont créé des charges salariales supplémentaires, et les charges sociales imposées aux cliniques sont supérieures à celles qu'assument les hôpitaux de 17 %. Elles participent pourtant directement à la mission de service public de la santé, à l'instar de la clinique du Saint-Coeur à Vendôme qui assure la cession des services de maternité et de chirurgie. Il demande au Gouvernement de prendre en compte la situation particulièrement délicate des cliniques et notamment d'accorder une enveloppe sociale pour améliorer les salaires afin de les aligner sur ceux de l'hôpital public. Les tarifs imposés aux cliniques sont notamment insuffisants pour assurer leur développement et les mises aux normes nécessaires. Enfin, la pénurie d'infirmières et de spécialistes remet en cause le bon fonctionnement des services. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend mettre en oeuvre face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68702

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6441